

Booster ESS

REGION HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Booster ESS est un dispositif d'accompagnement thématique visant à renforcer le soutien au développement des entreprises de l'ESS. Il a pour objectif de leur permettre de trouver de nouveaux leviers de développement participant à la pérennisation et à l'hybridation de leurs modèles économiques.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif Booster ESS, les entreprises de l'ESS (au sens de la loi ESS du 31 juillet 2014) de plus de 3 ans, ayant une activité et/ou siège social sur la région Hauts-de-France.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les entreprises doivent avoir un besoin d'accompagnement pour passer un cap de croissance et se développer, en lien avec une des 5 thématiques suivantes :

- Transition numérique,
- Commande publique,
- Gestion des entreprises,
- Stratégie commerciale,
- Ressources humaines.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement pris en charge à 100% par la Région Hauts-de-France par une expertise qualifiée et rapide sur une des 5 thématiques précitées.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise ESS sollicite la Région Hauts-de-France par mail à l'adresse **ess@hautsdefrance.fr** :

- pour demander le formulaire de demande,
- pour transmettre le formulaire de demande dûment complété présentant son besoin d'accompagnement.

L'entreprise ESS est mise en relation avec le prestataire retenu sur l'accompagnement Booster ESS thématique sollicité.

Organisme

REGION HAUTS-DE-FRANCE

- 151 Avenue du président Hoover
59555 LILLE Cedex
Téléphone : 03 74 27 00 00
Télécopie : 03 74 27 00 05
Web : www.hautsdefrance.fr